

**BUREAU**  
**du 4 octobre 2023 à 8h30**  
**Maison des associations à HEUGNES**

**\*\*\***  
**PROCES VERBAL DE SÉANCE**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre octobre, à huit heures trente, les membres de Bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la Maison des associations de HEUGNES sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 28 septembre 2023

En exercice : 20

Quorum : 11

15 membres du Bureau étaient présents : Mme Annick BROSSIER, M. Gérard SAUGET, M. Alain REUILLON, M. Alain POURNIN, M. Patrick GARGAUD, M. Jean AUFRERE, M. Georges BIDEAUX, Mme Christiane HUOT, M. Philippe KOCHER, M. Francis JOURDAIN, M. Guy LEVEQUE, Mme Chantal GODART, M. Claude DOUCET, M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel BRUNET

Étaient absents/excusés : M. Gilles BRANCHOUX, M. William GUIMPIER, M. Bruno TAILLANDIER, Mme Evelyne PICAUD, M. Joël RETY

Secrétaire de séance : Mme Chantal GODART

Participaient également : Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services, M. Charles GIRAULT, Comptable sur le dossier n°2 de l'ordre du jour relatif à l'abattoir

En l'absence de M. Bruno TAILLANDIER, et avec l'accord des membres du bureau, Mme Mireille CHALOPIN, représentante de la commune de Luçay-le-Mâle, rejoint la séance, sans voix délibérative, pour l'examen des dossiers n'aboutissant pas à une prise de délibération (dossiers 2 à 5).

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 0 Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1 Approbation des procès-verbaux des bureaux communautaires des 27 juin et 5 septembre 2023
- 2 Suites à donner au projet d'extension de l'abattoir
- 3 Dépôt des candidatures au dispositif « Villages d'Avenir »
- 4 Définition des emplacements des bornes de charge des véhicules électriques sur la CCEV
- 5 Questions diverses (inclusion des communes dans le PACT 2024, Ateliers du LLG4C, etc.)

**Dossier n°1-1 : Approbation du procès-verbal du Bureau du 27 juin 2023**

**DB2023\_112**

La Présidente rappelle que, lors du précédent bureau du 5 septembre 2023, l'approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 27 juin 2023 avait été reportée, le document ayant été transmis trop tardivement (4 septembre 2023). Elle soumet donc à nouveau ce procès-verbal à l'assemblée et lui demande si elle a des remarques à formuler.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des délégués votants, les délégués absents lors de la séance du 27 juin 2023 ne prenant pas part au vote, le bureau communautaire :

- ✓ **Approuve** le procès-verbal du bureau communautaire du 27 juin 2023 tel que présenté.

**Dossier n°1-2 : Approbation du procès-verbal du Bureau du 5 septembre 2023**

**DB2023\_113**

La Présidente demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du bureau communautaire du 5 septembre 2023 qui leur a été adressé le 28 septembre 2023.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des délégués votants, les délégués absents lors de la séance du 5 septembre 2023 ne prenant pas part au vote, le bureau communautaire :

- ✓ **Approuve** le procès-verbal du bureau communautaire du 5 septembre 2023 tel que présenté.

En l'absence de M. Bruno TAILLANDIER, et avec l'accord des membres du bureau, Mme Mireille CHALOPIN, représentante de la commune de Luçay-le-Mâle, rejoint la séance pour l'examen des dossiers suivants.

### Dossier n°2 : Suites à donner au projet d'extension de l'abattoir

La Présidente rappelle les travaux envisagés à l'abattoir (extension des bouvieries, extensions des chambres froides, installation d'un arrache-cuir ovin, création d'un bassin de rétention des eaux polluées, augmentation de la défense incendie notamment).

ABATTOIR DE VALENCAY - DESCRIPTIF ESTIMATIF suivant Plan SDU 1.3C du 22-08-2023			
Descriptif des tâches	U	Quantité	Budget (en € HT)
<b>Etudes complémentaires à réaliser</b>			
Etude bruit			
Géomètre nouvelle zone (Actuellement zone N)			5 000,00 €
Mesure de débit du poteau incendie			- €
Test perméabilité (G2 AVP)			4 500,00 €
Etude structure (mise en place plateforme élévatrice)			6 000,00 €
<b>VRD</b>			
Dalle pour groupe froid	m <sup>2</sup>	55	13 000,00 €
Cloture grillagée	ml	215	11 825,00 €
Portail motorisé	ens	1	12 500,00 €
portail manuel , portillon	ens	ens	5 500,00 €
Voirie calcaire	m <sup>2</sup>	400	14 000,00 €
Remblai	m <sup>3</sup>	700	25 200,00 €
Voirie lourde & bordures	m <sup>2</sup>	1230	92 250,00 €
Signalisation	ens	1	1 500,00 €
Bâche incendie 180 m3	ens	1	20 000,00 €
Bassin de rétention des eaux polluées	m <sup>3</sup>	210	14 700,00 €
Reprise réseau AEP	ml	90	8 100,00 €
Reprise des réseaux EU et EP	m <sup>2</sup>	1230	36 900,00 €
Ajout vannes d'arrêt	ens	2	2 500,00 €
Calfeutrage à réaliser (en fonction de l'étude bruit)			- €
<b>SOUS-TOTAL VRD</b>			<b>257 975,00 €</b>
<b>BATIMENT</b>			
<b>Extensions</b>			
Local technique pour eau + Air comprimé	m <sup>2</sup>	20	15 000,00 €
Extension stabulations	m <sup>2</sup>	140	112 000,00 €
Extension ressuage	m <sup>2</sup>	25	63 750,00 €
Extension conservation	m <sup>2</sup>	65	123 500,00 €
Couverture prétraitement	m <sup>2</sup>	35	10 500,00 €
<b>Existant</b>			
Reprise SAS	m <sup>2</sup>	4	3 000,00 €
Reprise stabulations existantes	m <sup>2</sup>	90	8 100,00 €
Reprise local consigne	m <sup>2</sup>	13	5 640,00 €
Reprise local saisie	m <sup>2</sup>	10	
Reprise local déchets	m <sup>2</sup>	10	
Reprise chambre froide abats rouges	m <sup>2</sup>	12	12 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL BATIMENT</b>			<b>353 490,00 €</b>
<b>LOTS TECHNIQUES</b>			
Production de froid + ballon récupération EC			351 850,00 €
Déplacement AEP + production Air Comprimé			37 230,00 €
Distribution EC + EF + AC			174 780,00 €
Production d'eau chaude + raccordement			84 380,00 €
<b>SOUS-TOTAL LOTS TECHNIQUES</b>			<b>648 240,00 €</b>

PROCESS			
Stabulations			
Stabulations GB + Veaux + petits animaux	ens	1	155 000,00 €
Abattoir			
Restrainer petits animaux	ens	1	55 000,00 €
Piège cochés	ens	1	8 000,00 €
Table de saignée	ens	1	10 000,00 €
Auge de saignée	ens	1	5 000,00 €
Elévateur	ens	1	15 000,00 €
Retrait peaux ovins	U	3	90 000,00 €
Canon pneumatique Matières Starcoraires ,canalisation inox,presse	ens	1	Option (70 000,00€)
Treuil de levage des bovins	ens	1	4 000,00 €
Plateforme élévatrice (Transfert, Inspection)	ens	2	40 000,00 €
Rail frigo	ml	75	37 500,00 €
SOUS-TOTAL PROCESS			419 500,00 €
TOTAL PROJET EXTENSION ET RESTRUCTURATION +/-20% (€HT)			1 679 205,00 €
OPTIONS			70 000,00 €
TOTAL PROJET EXTENSION ET RESTRUCTURATION+ OPTIONS +/-20% (€HT)			1 749 205,00 €

Chiffrage du maître d'œuvre CECIA Ingénierie de septembre 2023

Elle présente deux hypothèses de financements.

BUDGET ABATTOIR			
	DEPENSES	RECETTES	
Travaux et AMO	2 000 000		
Subvention 40%		800 000	
Autofinancement CCEV		200 000	
Emprunt		1 000 000	
Financement des travaux d'extension			
	H1	H2	
Rappel - Annuité 2023	19 800		
Emprunt extension	1 000 000		
Annuité 15 ans - 4,5%	93 100		
Plus-value de l'annuité	73 100	43 100	
	+ 30 000 € de subvention d'équilibre CCEV chaque année		
Augmentation tarif au kg*	0,11 €	0,07 €	
* sur une base de 700 tonnes équivalent carcasse			

						Augmentation	
		Prix HT 2022		Prix HT 2023		H1	H2
	kg	Part	Pro	Part	Pro	Pro	Pro
Porcins	100	67,78 €	66,30 €	73,78 €	72,30 €	11,00 €	7,00 €
			62,15 €		68,15 €		
			56,52 €		62,52 €		
Bovins	414	250,90 €	246,67 €	275,74 €	271,51 €	45,54 €	17,27 €
Veaux	147	90,26 €	88,08 €	99,08 €	96,90 €	16,17 €	6,17 €
Agneaux	20	28,24 €	27,39 €	29,44 €	28,59 €	2,20 €	1,92 €
Caprins	29	28,08 €	25,67 €	29,82 €	27,41 €	3,19 €	1,80 €
Chevreaux	9	11,26 €		11,80 €		0,99 €	0,79 €

Augmentation HT entre 2022 et 2023 et 2023 et 2024						H1	H2
Porcins	100			8%	10%	18%	11%
Bovins	414			9%	9%	17%	6%
Veaux	147			9%	9%	17%	6%
Agneaux	20			4%	4%	8%	7%
Caprins	29			6%	6%	12%	7%
Chevreaux	9			5%	5%	8%	7%

			Augmentation HT depuis 2022		H1	H2
			Porcins	100	30%	23%
			Bovins	414	29%	17%
			Veaux	147	28%	17%
			Agneaux	20	12%	11%
			Caprins	29	19%	14%
			Chevreaux	9	14%	12%

La Présidente précise que les simulations se basent sur un chiffre d'affaire de 700 tonnes équivalent carcasse.

Charles GIRAULT explique que les deux hypothèses ne permettent de financer que les travaux envisagés. Cela n'inclut pas d'éventuels nouveaux travaux ni augmentation de charges.

Alain REUILLON : Avec ces travaux, il n'est a priori pas question d'augmenter le tonnage.

La Présidente explique que l'abattoir pourra peut-être augmenter son tonnage mais de manière assez marginale.

Alain REUILLON : Si on augmente le tonnage, il faudra aussi trouver du personnel. Actuellement, c'est assez difficile.

Francis JOURDAIN : Je trouve que les particuliers ne paient vraiment pas cher par rapport aux professionnels.

Annick BROSSIER : Nous allons rencontrer les élus du Romorantinais qui s'étaient engagés oralement à financer le projet. Il reste à définir comment (achat de matériel ?).

Alain REUILLON : Il faudrait étudier la possibilité que le Loir-et-Cher (ou la communauté de communes du Romorantinais) finance chaque année une partie du fonctionnement.

Alice CAILLAT : Cette proposition est difficile à mettre en œuvre. Pour cela, il faudrait créer un syndicat mixte et donc partager la gouvernance.

Alain POURNIN : Est-ce qu'il serait possible de facturer une partie de la prestation au Loir-et-Cher et l'autre partie aux professionnels ?

Charles GIRAULT : Cela semble difficile car cela pourrait être interprété comme une subvention déguisée au bénéfice des professionnels du Loir-et-Cher.

Suite à la demande de M. Francis JOURDAIN lors du précédent bureau communautaire, la Présidente expose les subventions d'équilibre versées par le budget principal vers le budget annexe de l'abattoir depuis le transfert de l'abattoir de la commune de Valençay à la communauté de communes en 2005.

Année	Montant	Commentaires
2005	98 000 €	= 370 600 € Période de réalisation d'importants travaux de rénovation et d'extension de l'abattoir (montant : 1 500 k€ HT) jusqu'à l'obtention de l'agrément européen
2006	- €	
2007	97 600 €	
2008	40 000 €	
2009	45 000 €	
2010	90 000 €	
2011	56 000 €	= 396 000 €
2012	45 000 €	
2013	40 000 €	
2014	50 000 €	
2015	50 000 €	
2016	40 000 €	
2017	40 000 €	
2018	45 000 €	
2019	- €	
2020	- €	
2021	- €	
2022	30 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>766 600 €</b>	

Charles GIRAULT : Le prix de l'électricité en 2023 a été multiplié par 3 à l'abattoir, ce qui va lourdement peser sur le budget.

Alain POURNIN : Il faudra faire chiffrer les micropieux à réaliser à l'arrière du bâtiment pour agrandir les chambres froides.

Mireille CHALOPIN : Est-ce qu'il ne serait pas plus rentable et durable de construire un abattoir neuf ailleurs ?

Annick BROSSIER : Charles GIRAULT a fait des simulations sur la capacité d'investissement et d'endettement de la CCEV (budget principal) sur la fin du mandat. Ce tableau montre que la CCEV peut investir entre 4 et 5 millions d'euros et souscrire un emprunt de 1 000 k€ entre 2023 et 2026. Le coût d'un abattoir neuf est au minimum de 6 000 k€. Cela signifie que si la CCEV construit un abattoir neuf, elle ne pourra réaliser aucun autre investissement. Or il y a des besoins pour les zones d'activités, le Musée de l'Automobile ou l'Espace Gâtines par exemple. Et si la CCEV investit ces montants, les élus des prochains mandats n'auront plus aucune marge de manœuvre pendant 15 ans environ.

Enfin, compte tenu des non-conformités identifiées à l'abattoir, ces travaux sont obligatoires et urgents. Il faut aussi très rapidement réduire la pénibilité pour les opérateurs.

Capacité d'investissement 2023-2025		
200 k€ déduits pour l'abattoir	FPIC droit commun	FPIC dérogatoire
Réserves 2023	587	587
Résultat cumulé 2023-2025	846	1 326
<b>Autofinancement</b>	<b>1 433</b>	<b>1 913</b>
Emprunt	1 000	1 000
<b>Budget pour travaux</b>	<b>2 433</b>	<b>2 913</b>
Subvention (60% des travaux)	1 460	1 748
<b>Budget pour travaux</b>	<b>3 892</b>	<b>4 660</b>
FCTVA sur 80% des dépenses	511	612
<b>TOTAL Investissement TTC</b>	<b>4 403</b>	<b>5 272</b>

Claude DOUCET : Le conseil municipal a émis un accord de principe sur la cession des terrains communaux permettant l'extension de l'abattoir. La Commune a rencontré l'association sportive.



Emprise nécessaire sur terrain communal. Il faudra l'accord de la DDT.



**AVIS RENDU PAR LE BUREAU : Accord de principe pour poursuivre les travaux d'extension**

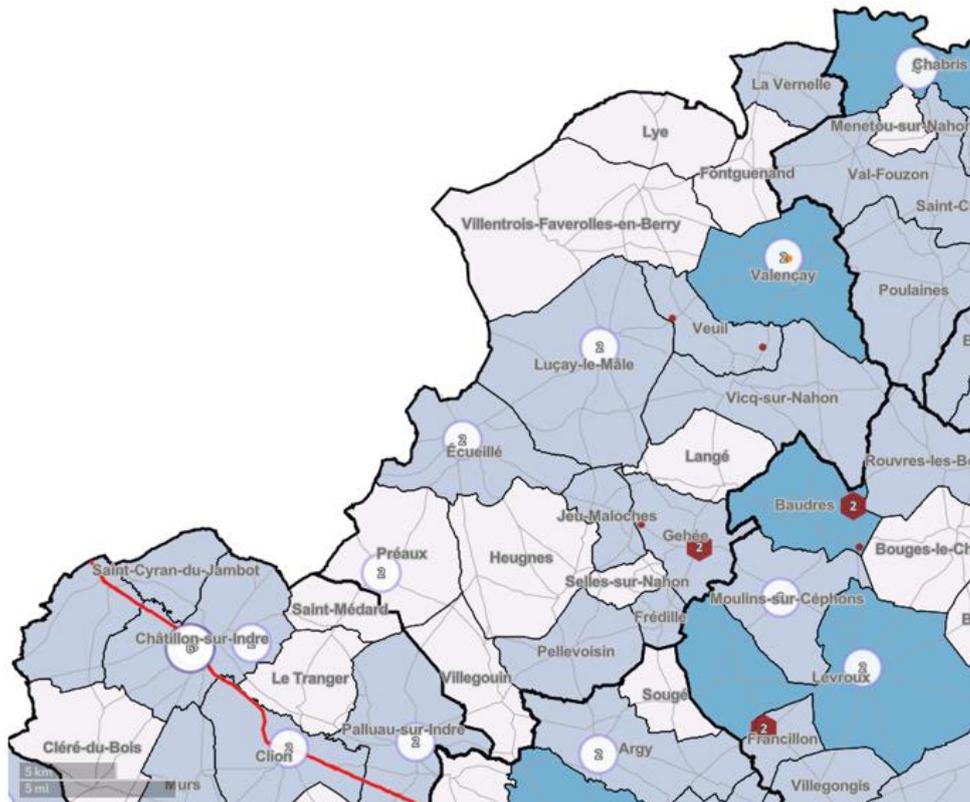
Abstention : Francis JOURDAIN

**Dossier n°3 : Dépôt des candidatures au dispositif « Villages d'Avenir »**

Après la présentation du dispositif « Villages d'avenir » qui a été faite en conseil communautaire le 13 septembre 2023, la Présidente présente la synthèse des projets reçus à ce jour.

Commune	Transition énergétique	Renaturation du village	Tourisme nature / valorisation des espaces naturels	Documents d'urbanisme
Ecueillé	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Valoriser le covoiturage</li> <li>. Remplacement chauffage école</li> <li>. Remplacement luminaires en LED</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Aménagement de la cour d'école</li> <li>. Aménagement de la rue du 11 Novembre avec traitement paysager et prise en compte de l'usage des vélos</li> <li>. Aménagement du Champ de Foire</li> </ul>		
Lye	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Rénovation de bâtiments communaux</li> </ul>			
Pellevoisin	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Pose de panneaux photovoltaïques</li> <li>. Isolation des bâtiments communaux</li> </ul>	Aménagement de la place du marché		
Préaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Isolation des bâtiments communaux</li> <li>. Pose de panneaux photovoltaïques</li> </ul>			
La Vernelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Pose de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux et au sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Enfouissement des réseaux</li> <li>. Renouvellement des canalisations d'eau et d'assainissement</li> <li>. Plantation d'arbres</li> <li>. Végétalisation des trottoirs</li> <li>. Travail sur les eaux de pluies</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU</li> </ul>
Vicq-sur-Nahon			<ul style="list-style-type: none"> <li>. Création d'un circuit nautique sur le Nahon en direction de Langé</li> <li>. Création d'un embarcadère</li> <li>. Achat de matériel (barques, canoés, gilets de sauvetage)</li> <li>. Installation de panneaux pédagogiques</li> </ul>	





**VALENÇAY 2030 :**

1. Maille d'implantation du point de charge

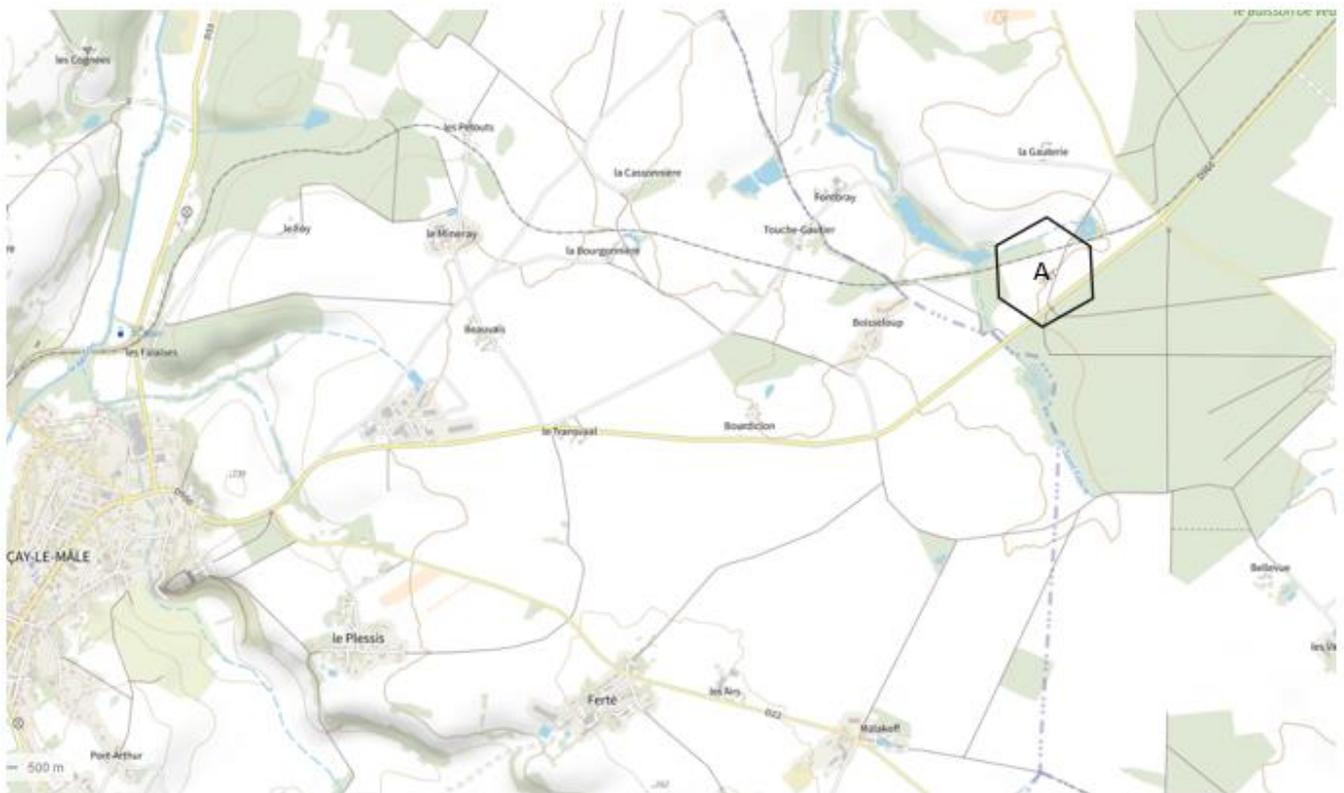


2. Caractéristiques :

- 1 point de charge normal 7 à 11 kVA en courant alternatif (AC)
- Temps de charge moyen (20% à 80%) : 4-5 heures
- Coût moyen : 10 à 15 k€ par point de charge

Veuil **2030** :

1. 2 points de charge prévus
2. Maille d'implantation du point de charge A



### 3. Veuil 2030 : Maille d'implantation du point de charge B

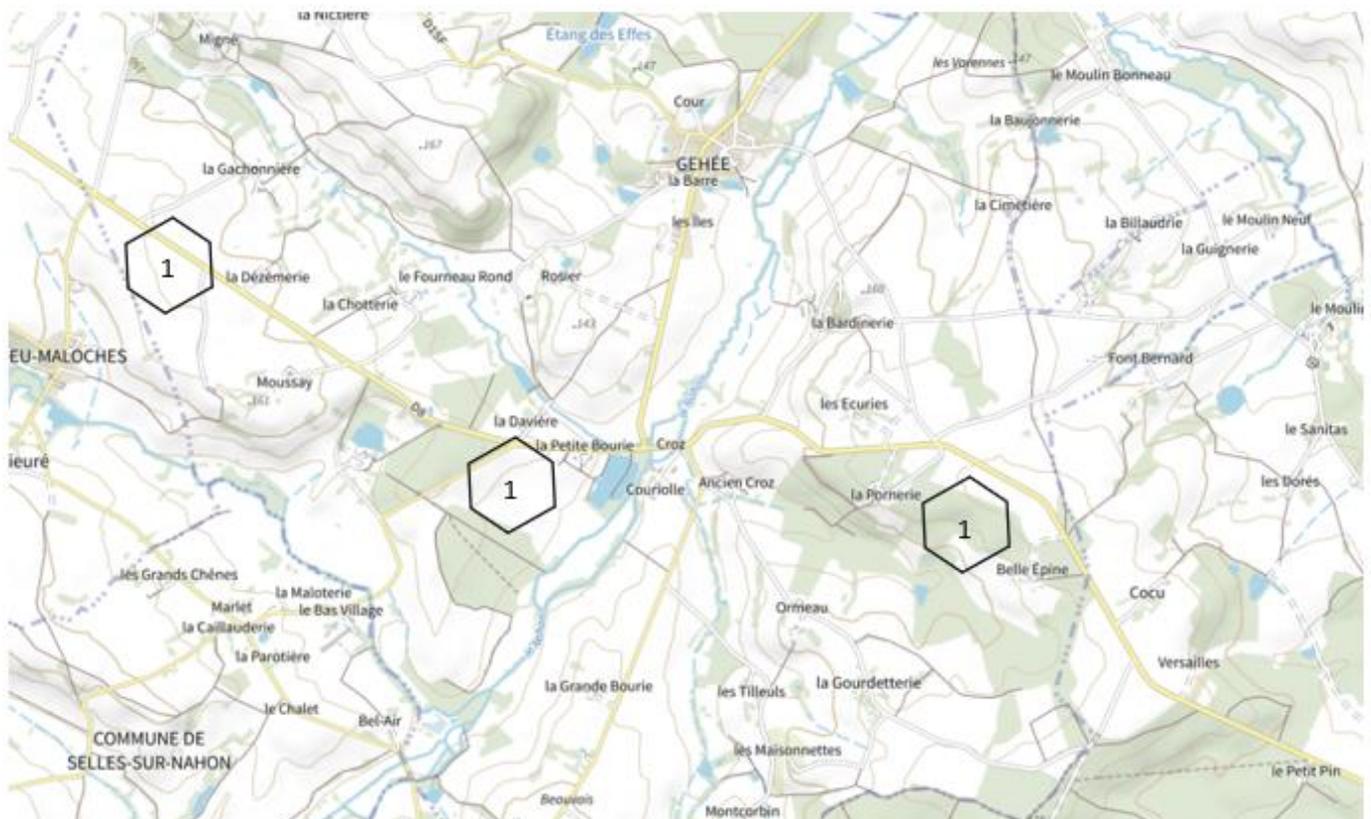


#### 4. Caractéristiques :

- 2 points de charge rapide 50 kVA en courant continu (DC)
- Temps de charge moyen (20% à 80%) : 30 minutes
- Coût moyen : 40 à 50 k€ par point de charge soit 80 à 100 kVA au total

## Gehée 2030 :

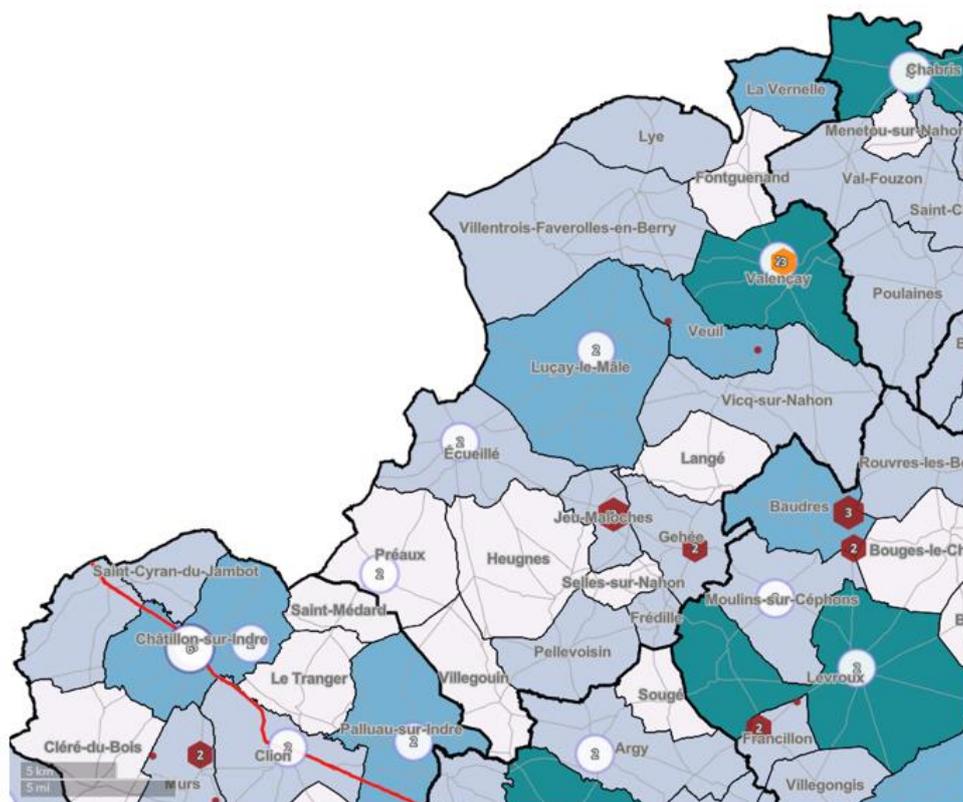
1. 3 points de charge prévus
2. Maille d'implantation des points de charge



### 3. Caractéristiques :

- 3 points de charge rapide 50 kVA en courant continu (DC)
- Temps de charge moyen (20% à 80%) : 30 minutes
- Coût moyen : 40 à 50 k€ par point de charge soit 120 à 150 kVA au total

## NOMBRE DE POINTS DE CHARGE ENVISAGEES PAR COMMUNE EN 2035



### VALENÇAY 2035 :

#### 1. Maille d'implantation des points de charge

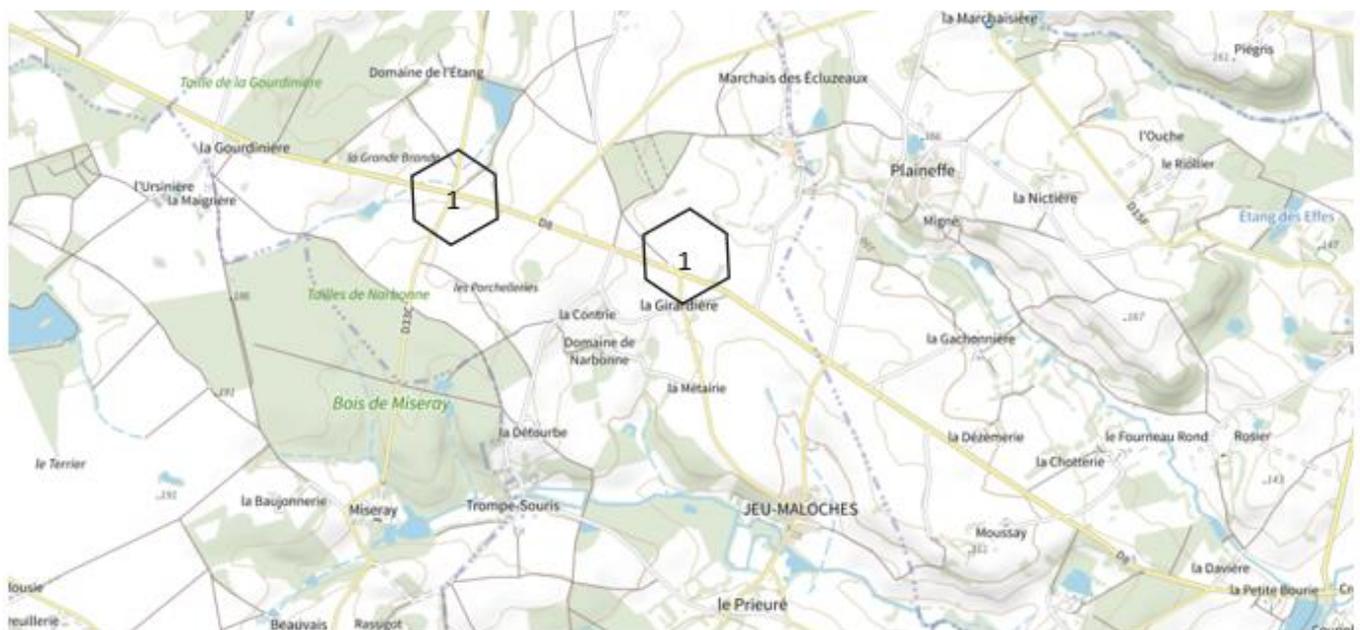
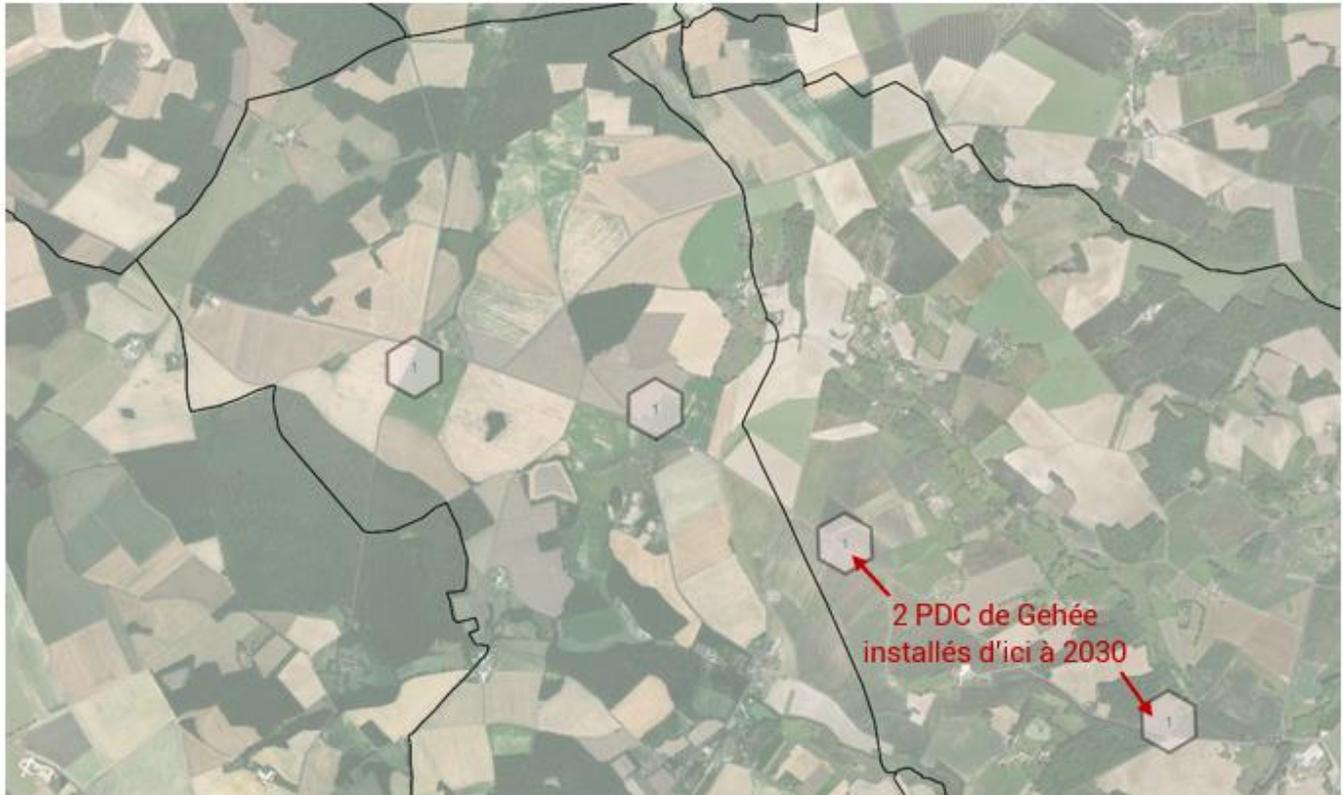


## 2. Caractéristiques :

- 2 points de charge normaux 7 à 11 kVA en courant alternatif (AC) (en + du point de charge déjà installé en 2030)
- Temps de charge moyen (20% à 80%) : 4-5 heures
- Coût moyen : 10 à 15 k€ par point de charge soit 30 à 45 kVA au total

### Jeu-Maloches **2035** :

1. 2 points de charge prévus
2. Maille d'implantation des points de charge



## 3. Caractéristiques :

- 2 points de charge rapide 50 kVA en courant continu (DC)
- Temps de charge moyen (20% à 80%) : 30 minutes
- Coût moyen : 40 à 50 k€ par point de charge soit 80 à 100 kVA au total

Les élus font part de leur surprise quant à l'emplacement des points de recharge.

Alain REUILLON : Les points de charge devraient être équipés de trackers.

Annick BROSSIER : Les supermarchés sont de plus en plus nombreux à s'équiper de bornes de recharge. Cela pourrait se substituer aux points de charge publics.

Gérard SAUGET : Le SDEI s'inquiète de la puissance qui sera demandée. Aujourd'hui, si des points de charge rapide sont installés en nombre, le réseau ne fournira pas.

Claude DOUCET : J'étais présent à la réunion du SDEI il y a un mois. J'ai demandé à ce que le schéma soit soumis aux communes à l'échelle des intercommunalités. En ce qui concerne Valençay, j'ai discuté avec le gérant d'INTERMARCHE qui m'a signifié que la décision d'installer des bornes relève du groupe. Quant au financement, je pense qu'il pourrait y avoir des aides.

Francis JOURDAIN : Il faudrait que chaque commune ait au moins un point de charge.

<b>TOUR DE TABLE DES SOUHAITS DES COMMUNES A L'HORIZON 2035 (A LOCALISER DANS LES BOURGS)</b>	
ECUEILLE	2 points de charge rapide
FONTGUENAND	2 points de charge normale
FREDILLE	1 point de charge normale
GEHEE	2 points de charge normale
HEUGNES	2 points de charge normale
LANGE	2 points de charge rapide à Entraigues
LUÇAY-LE-MALE	pas besoin de point de charge supplémentaire
LYE	2 points de charge normale
PELLEVOISIN	1 point de charge rapide
SELLES-SUR-NAHON	pas besoin de point de charge
VALENÇAY	1 ou plusieurs points de charge normale
LA VERNELLE	1 point de charge normale + 1 point de charge rapide
VICQ-SUR-NAHON	A étudier
VILLEGOUIN	2 points de charge normale
VILLENTROIS – FAVEROLLES-EN-BERRY	pas besoin de point de charge supplémentaire ( <i>avis demandé en amont par Alice CAILLAT auprès de William GUIMPIER</i> )

M. Alain REUILLON quitte la séance.

## **Dossier n°7 : Questions diverses**

### **7.1. Loi d'Accélération des Energies Renouvelables**

Suite à l'intervention de Mme Hélène BURGAUD-TOCCHET, Directrice adjointe de la DDT le 13 septembre 2023 sur les conséquences de la loi d'Accélération des Energies Renouvelables, la Présidente rappelle que les communes doivent déterminer les zones sur lesquelles elles autorisent l'implantation d'énergies renouvelables et celles qu'elles excluent, avec le souci de mix énergétique.

Alice CAILLAT rappelle que ce lien : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr> donne accès à une cartographie figurant les différents potentiels énergétiques. Elle en explique le fonctionnement.

Afin que le débat au sein du conseil communautaire puisse avoir lieu avant le 15 décembre, les zonages communaux devront parvenir à la CCEV avant le 20 novembre. En amont, une consultation publique doit être organisée. Aucune modalité pratique n'est imposée : le projet peut être affiché en mairie, les habitants peuvent être invités à faire part de leurs remarques, la mairie peut communiquer sur son site internet, dans la presse, etc. La durée peut être d'une semaine ou d'un mois par exemple.

Francis JOURDAIN rappelle que le conseil communautaire a déjà voté contre l'installation d'éoliennes. Dans ces conditions, faut-il en prévoir ?

Philippe KOCHER répond que 60 mats supplémentaires doivent être installés dans l'Indre.

Guy LEVEQUE : Les communes doivent se prononcer sur l'installation d'un champ photovoltaïque au Tranger.

Annick BROSSIER rappelle que si les communes ne définissent pas leur zonage, elles n'auront plus de moyen d'opposition. Et peut-être que certaines communes sont désormais d'accord pour accueillir de l'éolien.

Claude DOUCET : Actuellement, il n'est pas prévu que les conseils municipaux puissent émettre un avis.

Mireille CHALOPIN : L'Etat ne cherche-t-il pas à nous forcer la main ?

## **7.2. Transfert de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines**

Alice CAILLAT explique qu'une carte de chaque commune a été remise en début de séance à chaque Maire. Cette carte doit leur permettre de matérialiser les voies qui ont été aménagées pour traiter les eaux pluviales. Elle invite les Maires à la contacter s'ils souhaitent être aidés dans la démarche.

Cette cartographie sommaire doit permettre d'apporter des données au bureau d'études qui aura en charge la préparation du transfert de compétences en 2026.

## **7.3. GEMAPI**

La Présidente indique que lors du dernier comité technique du Syndicat du Modon, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a validé sur le principe le programme de travaux proposé par le syndicat sur la base d'une participation annuelle de la CCEV de 50 000 €. L'AELB a également pris conscience qu'avec un seul technicien de rivière, il n'était de toute façon pas possible d'envisager plus de travaux.

## **7.4. Création d'une épicerie solidaire à Ecueillé**

Jean-AUFRERE explique qu'il a été sollicité par le fondateur de l'épicerie sociale Nos 4 Pains à Buzançais pour ouvrir un nouvel espace à Ecueillé. Les seuls locaux disponibles sont l'ancien siège de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé (bureau du Président *a minima* auquel s'ajoute le bureau du secrétaire ou le local à archives).

Annick BROSSIER explique que la CCEV a étudié la possibilité de transformer ces locaux en espace de travail partagé mais il n'y a que très peu de demandes sur ce type de services qui nécessite, par ailleurs, la présence d'un agent sur site, inexistante pour l'instant. La transformation des locaux suppose également des travaux et la fourniture de matériels. Cela augmentera les charges actuelles. Or la facturation d'un tel service ne peut équilibrer le budget.

Dans ces conditions, il pourrait être envisagé de mettre à disposition gratuitement les locaux pour l'épicerie sociale, prestation d'utilité publique pour l'ensemble de l'ancien canton d'Ecueillé. L'épicerie sera ouverte une demi-journée par semaine. Cela induira malgré tout quelques charges supplémentaires (électricité notamment pour le fonctionnement des réfrigérateurs) par rapport à la situation actuelle.

Jean AUFRERE précise que la Préfecture a déjà accordé une subvention de 5 000 € au porteur sur ce projet.

## **AVIS RENDU PAR LE BUREAU à l'unanimité : Accord de principe pour mettre à disposition gratuitement deux espaces de l'ancien siège**

## **7.5. Concert « Musique au fil de l'Indre » à Ecueillé**

Jean-AUFRERE explique que l'association Musique au fil de l'Indre a proposé d'organiser un concert décentralisé « Piano sur l'eau » sur l'étang d'Ecueillé. Le coût est de 5 220 € qui pourrait être financé à hauteur de 3 000 € par Théâtre et Musique au Pays (ce dispositif suppose la gratuité pour le public). La commune pourrait prendre à sa charge la moitié. Jean AUFRERE demande si la CCEV accepterait de financer l'autre moitié.

Philippe KOCHER répond que la manifestation doit concerner trois communes au moins.

Annick BROSSIER : Si la CCEV accepte, c'est une porte ouverte pour toutes les autres demandes.

Alain POURNIN : La CCEV paie déjà les stages de trois élèves. Ce concert s'inscrit dans la continuité de cette initiative.

Annick BROSSIER : Plus le temps passe, et plus la CCEV déroge à la règle des trois communes.

Jean AUFRERE : On a déjà dérogé à cette règle avec la Fête de la Vapeur à Pellevoisin.

Annick BROSSIER : Effectivement, je l'avais déjà signalé à l'époque. Par ailleurs, les communes peuvent s'inscrire dans le dispositif du Projet Artistique et Culturel de Territoire porté par la CCEV et financé par la Région. A ce jour, les communes de Luçay-le-Mâle, Veuil et Vicq-sur-Nahon en bénéficient, sans rien demander à la CCEV. En finançant ce concert sur l'eau, on crée un précédent.

Jean-Charles GUILLET : En ce qui me concerne, je serais favorable à ce qu'on supprime toute subvention pour des manifestations.

Chantal GODART : Si on commence à déroger à la règle, on n'en finirait pas. Il faut que la règle reste comme ça.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h25.